

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS magic meubles

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché


Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : HGS magic meubles
Utilisation du produit : Produit de consommation.

Identification de la société/entreprise

Producteur : HG International b.v. **No de téléphone:** : +31 (0)36 54 94 700
Adresse : Damsluisweg 70 **Fax** : +31 (0)36 54 94 744
1332 EJ Almere **Internet:** : www.hginternational.com
Pays : The Netherlands **E-mail:** : safety@hginternational.com
Importateur : MARTEC HANDELS AG
Adresse : Seestrasse 199
CH-8820 Wädenswill

No de téléphone: : +41 44 783 95 30 **Fax** : +41 44 783 95 49
Pays : Suisse

 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
+41 44 251 51 51 24-h-Notfallnummer 145

2. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : R10
R66, R67

Risques physiques/chimiques : Inflammable.

Risques pour la santé : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

| Nom des ingrédients | Numéro CAS | Numéro CE | % | Classification |
|--|------------|-----------|--------|---------------------|
| Suisse | | | | |
| solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) | 64742-88-7 | | 5 - 15 | Xn; R65 R66, R67 |
| acétate de n-butyle | 123-86-4 | | 5 - 15 | R10 R66, R67 |

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS magic meubles

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si des quantités potentiellement dangereuses de cette substance ont été ingérées, appeler un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : Dioxyde de carbone CO₂. Mousse. Poudre. sable.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO₂).
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.
- Remarque** : Aucune remarque additionnelle.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Section 5). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eaux de surface. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence d'autres produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié pour les déchets. Pour les grands déversements, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS magic meubles

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Se laver les mains après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes, de même qu'à la fin de la journée.
- Entreposage** : Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

| <u>Nom des ingrédients</u> | <u>Limites d'exposition professionnelle</u> |
|--------------------------------------|--|
| <u>Suisse</u> acétate de n-butyle | SUVA (Suisse, 2003). Notes: Kurzeitsgrenzwerte: 960 mg/m ³ 15 minute(s). Kurzeitsgrenzwerte: 200 ppm 15 minute(s). MAK: 480 mg/m ³ 8 heure(s). MAK: 100 ppm 8 heure(s). |

Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer de la proximité de douches oculaires et de douches de sécurité à proximité du poste de travail.
- Protection respiratoire** : Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat si les limites d'exposition risquent d'être dépassées.
- Protection des mains** : Gants. alcool de polyvinyle (PVA) Perméable temps >= 8 heures:
- Protection des yeux** : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Protection de la peau** : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Apparence

- État physique** : Liquide. (Liquide huileux.)
- Couleur** : Rouge.
- Odeur** : Solvant.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Date d'édition

22-10-2008.

Version

1

Page 3 de 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS magic meubles

| | |
|---|---|
| pH | : Acide. |
| Point de fusion | : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -78°C (-108.4°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: acétate de n-butyle. |
| Point d'ébullition | : Plus basse valeur connue: 126°C (258.8°F) (acétate de n-butyle). |
| Point d'éclair | : Coupe fermée: 37°C (98.6°F). |
| Inflammabilité (solides, gaz) | : Non applicable. |
| Caractéristiques d'explosivité | : Risque d'explosion du produit en présence de chocs mécaniques : Non disponible. Risque d'explosion du produit en présence de décharges électriques: Non disponible. |
| Limites d'explosivité | : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.7% Seuil maximal: 7.5% (acétate de n-butyle) |
| Propriétés oxydantes | : Non disponible. |
| Densité relative | : 0.841 g/cm ³ |
| Solubilité | : Facilement soluble dans les substances suivantes: méthanol, éther diéthylique, n-octanol. Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude. |
| Taux d'évaporation (butyl-acétate = 1) | : 1 (acétate de n-butyle) comparé à Acétate de butyle. |
| Autres informations | |
| Température d'auto-inflammation | : 260°C (500°F) |

10. Stabilité du produit et réactivité

| | |
|--|---|
| Stabilité | : Le produit est stable. |
| Conditions à éviter | : Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. |
| Matières à éviter | : Aucun produit incompatible selon notre base de données. |
| Produits de décomposition dangereux | : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO ₂). |

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | : Toxicité presque nulle par inhalation. |
| Ingestion | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec la peau | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec les yeux | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Toxicité aiguë

| <u>Nom des ingrédients</u> | <u>Test</u> | <u>Résultat</u> | <u>Voie</u> | <u>Espèces</u> |
|--|-------------|-----------------|-------------|----------------|
| solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) | DL50 | 5000 mg/kg | Orale | Rat |
| acétate de n-butyle | DL50 | 3000 mg/kg | Cutané | Rat |
| | DL50 | 10770 mg/kg | Orale | Rat |
| | DL50 | 3200 mg/kg | Orale | Lapin |
| | DL50 | 4300 mg/kg | Orale | Mammifère |
| | DL50 | >17600 mg/kg | Cutané | Lapin |
| | DL50 | >17600 mg/kg | Cutané | Lapin |

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition

22-10-2008.

Version

1

Page 4 de 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS magic meubles

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Effets nocifs divers : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Données sur l'écotoxicité

| <u>Nom des ingrédients</u> | <u>Espèces</u> | <u>Période</u> | <u>Résultat</u> |
|----------------------------|----------------------------|----------------|-----------------|
| acétate de n-butyle | Pimephales promelas (CE50) | 48 heure(s) | 19 mg/l |
| | Pimephales promelas (CL50) | 96 heure(s) | 18 mg/l |
| | Lepomis macrochirus (CL50) | 96 heure(s) | 100 mg/l |

Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets nocifs divers

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Classification des déchets : Non applicable.


: Non disponible.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

:

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

| Informations réglementaires | Numéro NU | Nom d'expédition correct | Classe | Groupe de conditionnement | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------|-----------|---|--------|---------------------------|---|--|
| Classe ADR/RID | 1993 | UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADR (acétate de n-butyle) | 3 | III |  | Quantité à déclarer 45 Remarques du déclarant / fabricant Dangerous goods in limited quantities |
| | | | | | | |

Date d'édition

22-10-2008.




Version

1

Page 5 de 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS magic meubles

| | | | | | | |
|------------------------|------|--|---|-----|---|---|
| Classe ADN | 1993 | UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADNR (acétate de n-butyle) | 3 | III |  | Remarques du déclarant / fabricant Dangerous goods in limited quantities |
| Classe IMDG | 1993 | "dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, (acétate de n-butyle) | 3 | III |  | Programmes d'urgence ("EmS") 3-07 Quantité à déclarer 30 Remarques du déclarant / fabricant Dangerous goods in limited quantities |
| Classe IATA-DGR | 1993 | "dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, (acétate de n-butyle) | 3 | III |  | Non disponible. |

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

- Phrases de risque** : R10- Inflammable.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Phrases de sécurité** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S43- En cas d'incendie, utiliser [***].Sable. Poudre. Dioxyde de carbone (CO₂).
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Non disponible.
- Utilisation du produit** : Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.
- Produit de consommation.
- Classification statistique de la CEE (code douanier)** : 32089091

Réglementations nationales

Suisse

- Classe LRV (Ta-Luft)** : Non disponible.
Teneur en COV : COV (p/p) : 6.25

Date d'édition

22-10-2008.

Version

1

Page 6 de 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS magic meubles

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : R10- Inflammable.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : Xn - Nocif

Autres informations : Non disponible.

Commentaires lors de la révision : Non disponible.

Historique

Date d'impression : 22-10-2008.

Date d'édition : 22-10-2008.

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Version : 1

Vérifié par P. Stienstra.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.